

Animaux errants

Commune de Retiers

La Commune a un contrat avec la **société SACPA** de Betton. Celle-ci intervient pour **recupérer les chiens errants** sur la Commune. Si un chien divague et qu'il est inoffensif, vous pouvez le capturer et contacter la Mairie au 02 99 43 51 41 qui fera le nécessaire auprès de cette société.

Nous vous rappelons que **chaque propriétaire est responsable de son animal**. Celui-ci peut provoquer, lorsqu'il divague, un accident et nuire à la propreté publique.